

P.P.R.T. (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Description de l'action :

Suite à la catastrophe d'AZF, l'État a créé le dispositif des PPRT.

L'objectif d'un PPRT est d'apporter une réponse aux situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour des établissements Seveso seuil haut existants, à des fins de protection des personnes.

Les PPRT délimitent autour des sites industriels classés " Seveso seuil haut " des zones à l'intérieur desquelles :

- des prescriptions peuvent être imposées aux constructions existantes et futures,
- les constructions futures peuvent être réglementées.

Ils définissent également les secteurs à l'intérieur desquels :

- l'expropriation est possible pour cause de danger très grave menaçant la vie humaine
- les communes peuvent donner aux propriétaires un droit de délaissement
- les communes peuvent préempter les biens à l'occasion de transferts de propriétés

Avant tout projet dans une zone impactée par un PPRT, il est nécessaire de consulter ce document afin de respecter les prescriptions imposées.

Les étapes :

Etape 1 : Consulter la carte du [zonage réglementaire du PPRT qui me concerne](#) afin d'identifier la zone qui s'applique à votre bien ou votre projet

Etape 2 : Consulter le règlement pour identifier les interdictions, prescriptions et recommandations attachées à la zone impactant votre projet,

Etape 3 : Concevoir votre projet en intégrant les interdictions et prescriptions qui s'imposent. La prise en compte permettra de réduire la vulnérabilité de mon bien et permettra de répondre aux exigences réglementaires.

Etape 4 : Choix des entrepreneurs qui réaliseront les travaux.

Etape 5 : Faire les travaux

Coût :

Très variables selon la nature des travaux, mais ces travaux imposés ne peuvent excéder 10% de la valeur vénale du bien.

Les acteurs :

Architectes, aménageurs, constructeurs, ...

Mairie, Orléans Métropole, DREAL, DDT

Projet référence :

PPRT Dépôt pétrolier Orléanais de Saint Jean de Braye

